



# Appel à Projets UCA<sup>JEDI</sup> 2022 « Partenariat Innovation »

---

## Cadre de l'Appel à Projets

L'Appel à Projets UCA<sup>JEDI</sup> 2022 « Partenariat Innovation » a pour but de soutenir des partenariats entre les mondes académique et industriel pour promouvoir l'innovation par la R&D collaborative. Cet AAP propose donc d'amener un financement complémentaire à la mise en place de tels partenariats public-privé.

Les projets co-financés devront être portés conjointement par deux partenaires : un académique appartenant à la galaxie Université Côte d'Azur\* et implanté sur le site et une entreprise. Ils devront faire apparaître clairement les éléments suivants :

- identification des résultats visés à la fin du projet, en termes scientifique et technologique ;
- analyse de risque et plan de contingence ;
- moyens apportés par chaque partenaire, en termes de connaissances antérieures et de moyens impliqués (valorisation et contributions directes) ;
- valeur ajoutée des résultats pour l'entreprise en terme de compétitivité ;
- valeur ajoutée des résultats pour le partenaire académique en terme de recherche ;
- régime envisagé pour la propriété des résultats entre les partenaires ;
- régime envisagé pour l'exploitation des résultats ;
- poursuite du partenariat à l'issue du projet.

La durée des projets financés peut aller jusqu'à 3 ans selon la maturité et les objectifs.

## Eligibilité

Le projet doit être co-porté conjointement par 2 personnes :

- un co-porteur académique appartenant à l'un des membres d'Université Côte d'Azur ;
- un co-porteur employé de l'entreprise partenaire.

Le projet doit être obligatoirement co-financé par le partenaire industriel et le budget consolidé du projet doit faire apparaître explicitement la contribution des partenaires. Par contribution consolidée, il faut comprendre : contribution financière directe et valorisation des moyens mis à disposition du projet en personnel, accès à des plateformes matérielles ou logicielles, bases de données, etc.

L'enveloppe de financement apporté par l>IDEX peut aller jusqu'à 50 000 € par projet et ne peut représenter plus de 25% du coût complet (coût complet = total des contributions des partenaires + demande de financement IDEX). Par ailleurs, les financements publics

---

\* Université Côte d'Azur, CNRS, INSERM, INRIA, INRAE, IRD, OCA, Villa Arson, IFMK, ERACM, CIRM, CAL, CHU, CRRN, ESRA, Lenval, PNSD Rosella Hightower, Skema, SDS.

cumulés de doivent pas représenter plus de 50% du cout complet (comprenant le financement IDEX).

A titre d'exemple :

- Contribution laboratoire = 50k€
- Contribution IDEX = 50 k€
- Dès lors, contribution industrielle minimale = 100 k€
- Coût total du projet = 200 k€

Tout type d'entreprise hors microentreprise est éligible. Les pourcentages annoncés ci-dessous peuvent être modulables selon la typologie et la taille du partenaire industriel.

Les projets de recherche plus amont sont exclus du champ de cet AAP. C'est à dire, les projets dont une identification claire du marché, ou la réalisation d'un ou des prototypes, ou la production de produits commercialisables ne pourraient être obtenues dans les 2 ans après sa finalisation.

## Critères d'évaluation

Les réponses à l'AAP seront évaluées sur les critères suivants :

- solidité scientifique du projet
  - o connaissance de l'état de l'art et positionnement
  - o expertises de l'équipe projet
  - o qualité et originalité des hypothèses sous-jacentes
  - o faisabilité (scientifique, technologique, temporelle)
  - o balance risque/bénéfice et plan de contingence
- identification des résultats :
  - o résultats scientifiques
  - o résultats technologiques
- contribution de chaque partenaire :
  - o connaissances antérieures
  - o moyens humains
  - o moyens matériels
  - o investissements financiers
- implémentation du projet
  - o réalisme du programme de travail, identification des lots
  - o analyse des risques technologiques, jalons, lots
  - o utilisation du financement UCA <sup>JEDI</sup>
- valorisation – plan d'exploitation
  - o valeur ajoutée des résultats du projet pour la compétitivité de l'entreprise partenaire
  - o valeur ajoutée des résultats du projet pour l'activité de recherche du partenaire académique
  - o régime envisagé pour la propriété des résultats
  - o régime envisagé pour l'exploitation commerciale des résultats
  - o poursuite du partenariat à l'issue du projet. Un intérêt particulier sera accordé aux candidatures dont l'ambition est de mettre en place un laboratoire commun et/ou de poursuivre la collaboration à travers des Projets Régionaux comme le AAP PIA4 régionalisé ou des Projets Européens comme les AAP de l'EIC

## Financement

Les frais éligibles à un financement UCA<sup>JEDI</sup> sont les frais additionnels nécessaires à la réalisation du projet :

- Ressources humaines : ingénieurs, doctorants, post-doctorants ;
- Ressources matérielles : petits équipements (< 1,5 k€), équipements si mutualisés sur une plate-forme d'Université Côte d'Azur, consommables ;
- Sous-traitance si nécessaire à la réalisation du projet.

Il est d'ores et déjà convenu que le financement accordé ne pourra être affecté qu'aux partenaires académiques.

Le partenaire industriel financera directement sa part des ressources humaines et matérielles.

## Procédure de soumission

Le projet doit être décrit dans un document rédigé en français ou en anglais, dont la structure attendue est présentée dans le document téléchargeable à [cette adresse](#).

Il doit être visé par la personne responsable de la structure d'appartenance du porteur académique (laboratoire, institut, ...) et le responsable de l'entreprise employeur du porteur privé ayant autorité pour engager l'entreprise.

Le document de description du projet doit être envoyé au format PDF aux adresses mails suivantes :

[Sebastien.BIEHLER@univ-cotedazur.fr](mailto:Sebastien.BIEHLER@univ-cotedazur.fr), Directeur Opérationnel Innovation UCA<sup>JEDI</sup>

[Vincent.FONTALBAT@univ-cotedazur.fr](mailto:Vincent.FONTALBAT@univ-cotedazur.fr), Chargé de projets Innovation UCA<sup>JEDI</sup>

Les projets sont reçus et expertisés au fil de l'eau.

## Procédure de sélection

Les projets déposés seront examinés par la Commission UCA<sup>JEDI</sup> Innovation Valorisation (CUIV) qui se réunit tous les 2 mois après avis de deux rapporteurs scientifiques dont au moins 1 externe. La recommandation de la CUIV sera ensuite transmise au comité de pilotage de la Fondation UCA<sup>JEDI</sup> pour décision finale.

## Dispositif d'aide au montage des projets

Les porteurs de projet peuvent être aidés par le personnel support du Programme Innovation de UCA<sup>JEDI</sup> qui peut être sollicité par mail aux adresses mails suivantes :

[Sebastien.BIEHLER@univ-cotedazur.fr](mailto:Sebastien.BIEHLER@univ-cotedazur.fr), Directeur Opérationnel Innovation UCA<sup>JEDI</sup>

[Vincent.FONTALBAT@univ-cotedazur.fr](mailto:Vincent.FONTALBAT@univ-cotedazur.fr), Chargé de projets Innovation UCA<sup>JEDI</sup>